



LA VOLONTE DE REUSSIR
Ref. DA/VE
2021.002

NOUS,
Michel CARREAU
Maire de la Ville de TERGNIER

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25 et R 413.1,

VU l'instruction interministérielle du **24 Novembre 1967** sur la signalisation routière,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers Avenue du Maréchal Leclerc, de la place du 113^{ème} RI au carrefour de la chaussée Brunehaut à Tergnier durant les travaux de renforcement du réseau défense incendie réalisés par l'entreprise EUROVIA - 6 rue Turgot - BP 28 - 02002 LAON.

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TERGNIER

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'arrêté n°2020-076 est abrogé.

ARTICLE 2 : La circulation des véhicules de toute nature sera interdite, route barrée, sauf véhicules d'urgences et spécifications de l'entreprise, avenue du Maréchal Leclerc, de la place du 113^{ème} RI au carrefour de la chaussée Brunehaut à Tergnier :

du lundi 18 janvier 2021 au mercredi 31 mars 2021

ARTICLE 3 : Une déviation sera mise en place par les rues :

- Famille Sauvage
- Edouard Branly,
- Des Grands Camps,
- l'avenue Jean Jacques Rousseau
- Pré Dieu

Hôtel de Ville

ARTICLE 4 : **La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue durant la totalité des travaux par l'entreprise EUROVIA de Laon.**

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de Tergnier,
Monsieur le Commandant des Pompiers de Tergnier,
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère,
Monsieur le responsable des TACT,
Monsieur le Directeur de l'Entreprise SEPUR,
Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de TERGNIER,
Monsieur le Directeur de l'Entreprise EUROVIA de Laon

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour expédition certifiée conforme
TERGNIER, le 7 janvier 2021
Le Maire
Michel CARREAU



Tergnier, le 7 janvier 2021
Le Maire,
Michel CARREAU